

Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mai 2023

Saint-Cloud, le 26 mai 2023 - L'Assemblée Générale des actionnaires d'Elis présidée par Thierry Morin, Président du Conseil de surveillance, en présence des membres du directoire, s'est tenue le jeudi 25 mai 2023 à la Maison des Travaux Publics, 3 rue de Berri, 75008 Paris.

Le quorum était de 81,63 % et les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions présentées.

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2022 et la distribution d'une somme d'un montant de 0,41 € par action. Le montant sera détaché le 30 mai 2023 et mis en paiement le 22 juin prochain, avec une option de paiement du dividende en actions à exercer pendant la période du 1^{er} au 16 juin 2023.

L'Assemblée Générale a approuvé :

- le renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Thierry Morin, Magali Chessé et Philippe Delleur pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à se prononcer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026 ;
- la nomination de Bpifrance Investissement en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à se prononcer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025. Cette nomination met fin à son mandat de censeur ;
- la ratification de la cooptation de Michel Plantevin en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Joy Verlé, démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à se prononcer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

Le conseil de surveillance compte 11 membres dont 7 membres indépendants, 5 femmes et 2 représentants des salariés. La composition du Conseil offre une complémentarité d'expériences et reflète la politique de diversité menée par le Groupe.

L'Assemblée Générale a approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2023 (à savoir, le Président et les membres du directoire, ainsi que le Président et les membres du conseil de surveillance) et les informations visées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce dans le cadre du vote ex-post sur les rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux, et a approuvé les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués ou versés au titre de l'exercice 2021 au profit du Président et des membres du directoire et du Président du conseil de surveillance, conformément à l'article L.22-10-34 du Code de commerce.

Les actionnaires ont approuvé le renouvellement de la délégation donnée au directoire d'intervenir sur les titres de la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les actionnaires ont également approuvé les nouvelles autorisations et délégations financières à donner au directoire concernant l'émission d'actions et ou d'autres valeurs mobilières en faveur de salariés de filiales étrangères, l'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux, de même que la reconduction au Directoire de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les résultats des votes de l'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires seront disponibles prochainement sur le site de la Société : <https://fr.elis.com/fr/groupe/relations-investisseurs/information-reglementee> sous la rubrique « Assemblées générales ».

Contact

Nicolas Buron

Directeur Relations Investisseurs, Financement et Trésorerie

Tél : + 33 (0)1 75 49 98 30 - nicolas.buron@elis.com